

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**15 DECEMBRE 2016**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Prolongation du plan de  
titularisation –  
programme d'accès à  
l'emploi titulaire**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-  
Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 19 décembre 2016  
par voie d'affichages  
~~notifié~~  
transmis en sous-préfecture  
le 16 décembre 2016  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 décembre 2016

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis TRINQUETTE

L'an deux mille seize, le 15 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Madame RICHARD à Madame BOUTIN  
Monsieur JOLY à Monsieur LAMY  
Monsieur MIGEON à Monsieur SOLIGNAC  
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU  
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET  
Madame ANDRE à Madame de CIDRAC  
Monsieur HAÏAT à Madame VANTHOURNOUT  
Madame CERIGHELLI à Madame GOMMIER  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

**Secrétaire de séance :**

Madame ADAM

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20161215-16-1-08-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2016  
Date de réception préfecture : 16/12/2016

**N° DE DOSSIER** : 16 I 08

**OBJET** : PROLONGATION DU PLAN DE TITULARISATION - PROGRAMME D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires prolonge pour une durée de 2 ans le dispositif d'accès des contractuels aux cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux par la voie de modes de recrutements réservés valorisant les acquis professionnels tel que mis en place par la loi du 12 mars 2012. La mise en œuvre par les collectivités des dispositifs spécifiques d'accès à l'emploi fonctionnaire reste discrétionnaire et repose sur leurs besoins et leur politique de ressources humaines.

Les agents contractuels pouvant être bénéficiaires de ce dispositif sont :

- Les agents contractuels en fonction au 31 mars 2013, ou dont le contrat a cessé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2013 ;
- Les agents en CDD sur emploi permanent réunissant des conditions d'ancienneté auprès du même employeur (4 ans d'ancienneté en équivalent temps plein au cours des 6 années précédant le 31 mars 2013 ou 4 ans à la date de clôture des inscriptions aux sélections professionnelles dont au moins 2 ans entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2013).

En application des ces modalités de calcul 43 agents contractuels sont éligibles au sein de la Ville à ces dispositifs dans les conditions définies en annexe 1 (Rapport sur la situation des agents éligibles au dispositif).

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire détermine les grades ouverts au recrutement direct sans concours et aux sélections professionnelles et le nombre de postes ouverts pour chacun de ces recrutements :

- Postes ouverts au titre des sélections professionnelles :
  - o Catégorie C : 3 postes sont ouverts au titre de l'année 2017, dans une volonté de résorber les situations les plus précaires et dans les conditions définies à l'annexe 2 (programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire).
  - o Catégorie B et A : aucun poste n'est ouvert. En effet, selon la même philosophie qu'en 2013, le concours reste la voie logique et accessible à ces agents.
- Pas de poste ouvert au titre des recrutements réservés sans concours pour l'accès aux grades de catégorie C : la Ville a déjà, depuis 2011 un dispositif de mise en stage directe sans concours pour ces grades et souhaite continuer cette démarche propre.

Le bilan sur la mise en œuvre du plan de résorption de l'emploi précaire de 2013 (annexe 3) présente les transformations de CDD en CDI (pas de prolongation du dispositif par la loi) et les recrutements réalisés dans le cadre des sélections professionnelles.

Le Comité Technique a été consulté lors de sa séance du 30 novembre 2016 et a émis un avis favorable.

Pour les recrutements par sélections professionnelles, l'organisation avait été confiée au Centre Interdépartemental de Gestion par convention. Cette convention demeure applicable pour la prolongation du dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire selon les modalités fixées par la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

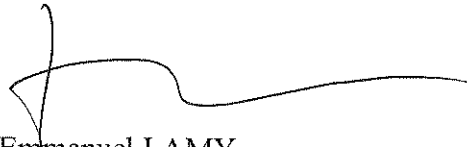
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Madame CERIGHELLI (procuration à Madame GOMMIER) s'abstenant,

APPROUVE le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire selon les modalités fixées par la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Lamy', written over a horizontal line.

Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

**Annexe 1 - Rapport sur la situation des agents éligibles au dispositif de prolongation du plan de titularisation  
(par filière et catégorie)**

<b>Sélections professionnelles</b>	<b>Filière</b>	<b>Cat. A (1)</b>	<b>Cat. B (2)</b>	<b>Cat. C (3)</b>	<b>Total</b>
	<b>Administrative</b>	7	3	0	10
	<b>Technique</b>	3	2	3	8
	<b>Animation</b>	0	2	1	3
	<b>Culturelle</b>	1	3	0	4
	<b>Sportive</b>	0	0	0	0
	<b>Sociale</b>	0	0	5	5
	<b>Médico-sociale</b>	0	1	2	3
	<b>TOTAL 1</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>33</b>

<b>Recrutement direct sans concours</b>	<b>Filière</b>	<b>Cat. A</b>	<b>Cat. B</b>	<b>Cat. C</b>	<b>Total</b>
	<b>Administrative</b>	0	0	1	1
	<b>Technique</b>	0	0	0	0
	<b>Animation</b>	0	0	8	8
	<b>Culturelle</b>	0	0	1	1
	<b>Sportive</b>	0	0	0	0
	<b>Sociale</b>	0	0	0	0
	<b>Médico-sociale</b>	0	0	0	0
	<b>TOTAL 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

<b>TOTAL 1 + 2</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>43</b>
--------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

(1) 3 agents ont quitté la collectivité

(2) 1 agent a quitté la collectivité

(3) 6 agents ont quitté la collectivité et 2 agents ne s'étant pas présentés au titre du dispositif de 2013

**Annexe 2 - Programme d'accès à l'emploi titulaire par sélection  
professionnelle - Prolongation du plan de titularisation  
(catégorie C)**

<b>Grades / Emplois</b>	<b>Nombre de postes ouverts en 2017</b>
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	2
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	1
<b>Nombre total de postes</b>	<b>3</b>

**Annexe 3 - BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TITULARISATION PROPOSE EN 2013**

<b>SELECTIONS PROFESSIONNELLES</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Grade d'accès</b>	<b>Nombre d'agents</b>	<b>Ouverture poste</b>	<b>Observations</b>	<b>Résultat</b>
<b>C</b>	Adjoint administratif 1ère classe	1	0		0
	Agent de maîtrise	4	4		4
	ATSEM 1ère classe	6	6	1 agent ne s'est pas présenté	5
	Auxiliaire de puériculture 1ère classe	4	4	1 agent ne s'est pas présenté	3
<b>Sous total Catégorie C</b>		<b>15</b>	<b>14</b>		<b>12</b>
<b>B</b>	Animateur	1	0		
	Assistant conservation principal 2de classe	1	0		
	Assistant d'enseignement artistique principal 2de classe	2	0		
	Rédacteur	2	0		
	Technicien principal 2eme classe	1	0		
<b>Sous total Catégorie B</b>		<b>7</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>A</b>	Ingénieur	1	0		
	Professeur artistique classe normale	1	0		
	Attaché	5	0		
<b>Sous total Catégorie A</b>		<b>7</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>C,B,A</b>	<b>TOTAL cat A, B et C</b>	<b>29</b>	<b>14</b>	<b>Postes ouverts: 7 en 2013, 4 en 2014, 3 en 2015</b>	<b>12</b>

<b>CDISATION</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Grade d'accès</b>	<b>Nombre d'agents pour lesquels un CDI a été conclu</b>	<b>Observations</b>
<b>C</b>	Agent de maîtrise	1	L'agent a ensuite bénéficié des sélections professionnelles
	Adjoint administratif	2	
	ATSEM	4	Les 4 agents ont ensuite bénéficié des sélections professionnelles
	Adjoint d'animation	1	
<b>B</b>	Assistant enseignement artistique	1	
	Assistant de conservation	1	L'agent a ensuite obtenu le concours
	Rédacteur	2	
	Animateur	1	
<b>A</b>	Attaché	1	
	Professeur d'enseignement artistique	3	
	Médecin	3	
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>	